



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Travaux de sondage gaz – Rue Motteler – SBTP EXINCOURT-  
ARR 2024-11-05-170-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par l'entreprise SBTP implantée à EXINCOURT -25400-  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de sondage gaz, la rue Motteler sera barrée à tous les véhicules sauf riverains.

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de sondage gaz vont avoir lieu à SELONCOURT dans la rue Motteler. Ces travaux se dérouleront du vendredi 08 novembre 2024 pour une durée de 30 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation et le stationnement des véhicules sera interdit sauf services et riverains, une déviation se fera par la rue de Vandoncourt.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics SBTP chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 05 novembre 2024  
PO / Le Maire, Mr Jean-Marc ROBERT  
Adjoint à la Voirie et à la Circulation

